



Roderen  
1er avril  
2017

On remet ça ?

## Opération Haut-Rhin propre

Chaque année, plus de 20 000 bénévoles ramassent les déchets laissés dans notre Département...

Pourquoi pas vous ?

[www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)

N° Vert 0800 22 68 68  
Appel gratuit depuis un poste fixe



Conseil départemental



Haut-Rhin

Ce guide vous explique :

1

Comment organiser pratiquement les opérations de nettoyage et informer la population

2

Comment commander le matériel mis à disposition par le Conseil départemental

3

Comment prévoir l'enlèvement des déchets collectés

4

L'hygiène et la sécurité

## L'organisation pratique des opérations de nettoyage et l'information du public



1

**L'information du public est importante pour « susciter des vocations » : par voie d'affichage, journal communal, réunions d'information, mailings, tracts, communiqués de presse. Pour ce faire, une affiche et un communiqué de presse sont mis à disposition par le Conseil départemental.**

Pour le jour même de l'opération, il convient d'informer précisément les participants sur le lieu et l'heure du rendez-vous, les vêtements à mettre, le matériel à emporter, les conditions du repas (une collation chaude pourra par exemple être prévue par l'organisateur). Des outils pourront s'avérer utiles pour dégager ou transporter les déchets: râteau, pelle, sécateur, scie, brouette... Prévoir également des gants solides.

## Commande du matériel : affiches, sacs et gants

2

**Le Conseil départemental met à disposition gratuitement :**

- des affiches
- des sacs plastiques 110 litres, marqués Haut-Rhin propre (\*)
- des gants hygiéniques, taille enfant et adulte

Les organisateurs des opérations de nettoyage (associations, écoles...), doivent passer commande du matériel auprès de la mairie de leur commune. La mairie centralise les demandes et passe une commande groupée auprès de la structure intercommunale à laquelle elle est rattachée. Le matériel nécessaire est disponible dans chaque structure intercommunale.

(\*) Les sacs verts utilisés pour ramasser les débris sont marqués des sigles « Haut-Rhin propre ». Ils disposent en outre du label « NF »

## Prévoir l'évacuation des déchets collectés



3

**Il est impératif de prévoir l'évacuation des déchets avant de lancer l'opération de nettoyage. Tous les collecteurs publics et privés et les éliminateurs de déchets sont partenaires de l'opération.**

### La charte Haut-Rhin propre

La majorité des opérateurs privés se sont engagés à assurer la gratuité des prestations effectuées dans le cadre de l'opération Haut-Rhin propre : mise à disposition gratuite de bennes et acheminement vers un lieu de traitement.

→ voir la liste des opérateurs sur le site internet du Conseil départemental [www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)

### Les déchets collectés dans les sacs Haut-Rhin propre

Certains EPCI mettent à disposition des bennes à l'échelle de leur territoire, le plus souvent en déchèterie. Renseignez-vous auprès de l'EPCI, sur le dispositif spécifique éventuel mis en place, ainsi que les conditions d'enlèvement des déchets collectés.

### Les objets encombrants pourront être évacués en déchèterie.

Il convient de les acheminer vers une déchèterie, en ayant pris soin de demander l'accord préalable de l'exploitant. On veillera à séparer la partie valorisable (notamment les ferrailles) du reste des encombrants. S'il n'existe pas de déchèterie ou si celle-ci n'accepte pas les déchets issus de l'opération Haut-Rhin propre, l'organisateur devra prévoir la mise en place d'un conteneur et son enlèvement, à ses frais (ou en négociant avec le prestataire habituel).

## L'hygiène et la sécurité

L'opération « Haut-Rhin propre » contribue également à sensibiliser les jeunes aux dangers des produits toxiques et illicites. C'est en ayant conscience du risque que les enfants apprendront à gérer les différentes situations de la vie quotidienne.



CD88

Pour des raisons de sécurité, la collecte en bordure de route ou sur des parkings est à prohiber strictement, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Une telle collecte peut cependant s'envisager si la route est fermée à la circulation : pour une fermeture temporaire, il convient de s'adresser à l'une des cinq unités routières du département (concerne les routes départementales uniquement).

4

### Prévention des risques pathogènes

Pour éviter toute contamination virale ou microbienne, des gants en vinyle sont distribués à tous les participants. Ces gants, de qualité chirurgicale utilisés notamment en milieu hospitalier, contribuent efficacement à lutter contre les contaminations de toute nature, hépatite et tétanos notamment. Il convient également de veiller à prendre en compte les risques liés à la présence de parasites dans la nature, comme les tiques ou l'échinococcose.

### Précautions d'hygiène

Ces mêmes gants permettent de saisir, sans désagrément et sans se salir, des objets humides, souillés, boueux ou huileux.

### Quelques risques pathogènes

#### Le tétanos

Le tétanos est une maladie dont le germe responsable est présent dans la terre, en particulier en Alsace. C'est une maladie dont l'évolution peut être mortelle (300 morts par an en France) et pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif.

Le meilleur moyen de s'en prémunir reste la vaccination anti-tétanique, obligatoire chez l'enfant, indispensable chez l'adulte, dont l'efficacité est proche de 100%. De plus, il n'existe pas de contre-indication à cette vaccination.

### Objets coupants, tranchants et autres objets suspects

Une bonne information préalable des participants, notamment des enfants, est nécessaire. Les organisateurs et les personnes de l'encadrement doivent les sensibiliser au fait que les objets suspects ne doivent pas être touchés et doivent être signalés à l'organisateur : objets présentant des arêtes tranchantes, éclats de verre ou de métal, cadavres d'animaux, déchets chimiques, seringues, cartouches, etc. L'encadrement, doté de gants appropriés, pourra procéder en toute sécurité à l'enlèvement des déchets précités.

### Risques d'accidents

Il convient de veiller à éviter tout risque d'accident de la circulation pendant le trajet et de faire en sorte d'éviter les chutes en terrain accidenté, tout particulièrement en bord de rivière, où s'ajoute un risque de noyade.

#### L'hépatite B

Le virus de l'hépatite B peut se trouver sur des déchets médicaux (seringues usagées en particulier). Il s'agit d'un virus relativement résistant qui peut survivre de nombreuses semaines dans la nature. La maladie, inapparente 2 fois sur 3, peut devenir chronique dans 10% des cas. Elle peut alors évoluer en une cirrhose ou un cancer du foie. Il existe un vaccin très efficace, mais qui n'est obligatoire que dans les professions à risque (en particulier les professions de santé ou les professions en contact avec les déchets). Il importe donc de veiller à ce que les enfants évitent de ramasser des déchets dangereux.

### Quelques parasites

#### Les tiques

Elles peuvent être vectrices d'une maladie grave, la maladie de Lyme, qui évolue sur de nombreuses années, mais qui est facilement curable si elle est décelée à temps. Il importe, après toute promenade en forêt, de rendre les parents attentifs, afin qu'ils décèlent, le cas échéant, la présence d'une tique sur le corps de leur enfant. Si c'est le cas, il faut l'enlever en faisant bien attention d'extraire la totalité.

Les premiers signes de la maladie se manifestent par une inflammation le plus souvent concentrique autour de la morsure qu'il convient de traiter par un antibiotique approprié si l'on ne veut pas voir la maladie réapparaître bien des années plus tard sous une forme beaucoup plus grave.

#### L'échinococcose alvéolaire

L'urine des renards est susceptible de contenir un parasite, l'échinocoque. On peut le trouver dans nos régions sur les baies que l'on ramasse en forêt, et le parasite peut se fixer sur le foie, provoquant de graves lésions difficilement curables. Il importe donc de ne pas cueillir des baies sauvages dans nos forêts, ou de ne les utiliser qu'après une cuisson prolongée. Cependant aucun cas n'a été signalé dans le Haut-Rhin.

## En cas d'accident

### SAVOIR ALERTER

**En cas d'accident à l'occasion d'une sortie (ces consignes sont valables également à l'école), il importe de ne pas perdre son sang-froid :**

- Trouver rapidement un téléphone
- Appeler le 15, le 115 pour un téléphone portable : vous serez en contact avec un médecin régulateur
- Indiquer clairement :
  - Votre nom et votre qualité (instituteur...)
  - L'âge de l'enfant, le cas échéant
  - Le lieu exact où vous vous trouvez : adresse la plus précise possible, la ville ou le lieu-dit, l'immeuble, l'étage si nécessaire

- Les circonstances de l'accident
- L'état de la victime : conscience, respiration, saignements, douleurs
- D'éventuels problèmes de santé si vous les connaissez
- Le numéro de téléphone d'où vous appelez

Le médecin régulateur vous donnera les premiers conseils (gestes à faire et à ne pas faire en attendant les secours) et, selon le cas, enverra un médecin sur place, une ambulance ou une ambulance de réanimation.

**Toujours faire répéter le message avant de raccrocher.**

### ASSURANCE DU RISQUE

**Il convient de vérifier que les enfants sont couverts par une assurance. Cette assurance peut être de deux types :**

- Assurance scolaire individuelle,
- Assurance de l'établissement scolaire qui couvre les enfants même pour les activités facultatives.

L'établissement qui ne disposerait pas d'une telle assurance a la possibilité de contacter une assurance pour la seule journée Haut-Rhin propre, pour un coût tout à fait raisonnable

## Communiqué de presse

Dans notre département, l'opération « Haut-Rhin propre », l'Osterputz de la nature, constitue désormais une tradition, dont le succès ne s'est pas démenti année après année.

Pour l'année 2017, la date de l'opération « Haut-Rhin propre » a été fixée au week-end du 24 au 26 mars 2017 : tous les Haut-Rhinois sont invités à en prendre note et à faire circuler l'information autour d'eux.

Comme chaque année, le conseil départemental interviendra pour informer et susciter la participation des Haut-Rhinois et organisera le cadre logistique de cette opération d'intérêt général. Ainsi, des sacs, des gants et des affiches seront mis à disposition des organisateurs et les déchets, stockés dans les sacs marqués du sigle « Haut-Rhin propre », seront collectés par les prestataires habituels. Toutes ces modalités pratiques d'organisation sont détaillées dans un guide pratique, visible sur le site internet [www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr) ou sur demande auprès des services du conseil départemental.

La commande de matériel se fera auprès des communes.

Le matériel nécessaire est à disposition des communes par le biais des structures intercommunales compétentes.

Le Service Énergie et Recyclage du Conseil départemental du Haut-Rhin est à votre disposition pour tout renseignement :

**numéro vert : 0800 22 68 68**



24, 25, 26  
MARS  
2017

**On remet ça ?**

**Opération Haut-Rhin propre**  
Chaque année, plus de 20 000 bénévoles ramassent les déchets laissés dans notre Département... Pourquoi pas vous ?  
[www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

N° vert 0800 22 68 68  
Appel gratuit depuis un poste fixe

Haut-Rhin propre  
**24 au 26 mars 2017**

Chaque année, plus de 20 000 bénévoles ramassent les déchets laissés dans notre département... Pourquoi pas vous ?

[www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)

Service Énergie et Recyclage  
Direction Environnement et Cadre de vie  
BP 20 351 - 68006 COLMAR CEDEX  
**Numéro vert : 0800 22 68 68**

Conseil départemental



**Haut-Rhin**